

Note synthétique de présentation du compte administratif du CCAS "Exercice 2020"

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CHAPITRES		RÉALISÉ		
	011	Charges à caractère général	8 850,83 €		
	012	Charges de personnel	115 845,91 €		
	65	Autres charges de gestion courante	2 947,28 €		
	042	Opérations d'ordre entre section	3 013,16 €		
RECETES		TOTAL DES DEPENSES	130 657,18 €		
	013	Atténuation de charges	0,00€		
	70	Produits des services	0,00 €		
	74	Dotations et participations (1)	132 563,00 €		
	75	Autres produits de gestion courante	4 125,25 €		
	77	Produits exceptionnels	710,46 €		
	RECETTES DE L'EXERCICE		137 398,71 €		
	002	Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019	924,09 €		
	RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE		138 322,80 €		
		7 665,62 €			

(1) La principale recette du budget du CCAS est la subvention d'équilibre versée par la commune et dont le montant s'élève en 2020 à 129 200 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETES SES	CHAPITRES		RÉALISÉ		
		Opérations d'équipement	2 821,13 €		
	TOTAL DES DEPENSES		2 821,13 €		
	13	Atténuation de charges	1 111,73 €		
	10	Produits des services	236,92 €		
	40	Dotations et participations (1)	3 013,16 €		
2	RECETTES DE L'EXERCICE		4 361,81 €		
2	002	Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019	19 733,07 €		
	107	TOTAL DES RECETTES	24 094,88 €		
		RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE	21 273,75 €		

Le Président du CCAS, Benoît BARANGER

de de 37140